scrutin par excellence.

L'orateur fait l'historique de la question. Il invoque l'autorité de Thiers, de Gambetta, de Jules Ferry, de Waldeck-Rousseau.

On l'écoute à peine. La question paraît jugée d'avance. M. Goblet est affligé d'ailleurs d'un enrouement qui le rend presque aphone.

Il fait la critique du scrutin d'arrondissement. Ses vices sont connus. Il permet la candidature officielle, dont on ne parlait plus depuis le 16 mai. Dans certains départements, les préfets ont convoqué les instituteurs, les facteurs, jusqu'aux cantonniers. Pourquoi ? si ce n'est pour leur donner des instructions électorales ? (Très bien à l'extrême gauche.)

On voit fleurir la candidature d'argent flétrie par Gambetta. M. Barthou n'a rien répondu, l'autre jour, aux faits apportés à la tribune. (Protestations au centre.)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, avec énergie. — Je vous demande pardon, j'ai répondu par des faits précis à des allégations précises. Ma réponse a même satisfait votre ami M. Millerand. (Rires et applaudissements au centre. Protestation à l'extrême gauche.)

M. GOBLET. — Si le scrutin de liste a envoyé deux cents monarchistes à la Chambre en 1885, c'était pour protester contre l'expédition du Tonkin. (Exclamations diverses.)

Il y a un besoin impérieux de modifier la situation actuelle : *il faut modifier la Constitution orléaniste* qui nous régit, modifier notre organisation fiscale, administrative, judiciaire, faire la décentralisation. Comment le pourrait-on avec le scrutin d'arrondissement.

M. Méline, dans son discours de Remiremont, a lui-même constaté qu'il était urgent de sortir de l'équivoque et d'arriver à avoir une majorité politique. Mais qui a fait l'équivoque ? (Très bien à l'extrême gauche.)

Tout le monde est d'accord à reconnaître qu'il faut *mettre fin à l'anarchie* actuelle. M. l'abbé Lemire, dans une proposition de loi, se préoccupe de la représentation des minorités. C'est plutôt celle des majorités qu'il faut chercher. La vôtre, M. Méline, n'est pas homogène.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et la vôtre ? Parlons-en.

M. GOBLET. — La vôtre comprend des républicains, des monarchistes, des ralliés. Voilà les majorités d'occasion issues du scrutin d'arrondissement.

M. JULIEN GOUJON. — Et vous, la vôtre comprend les collectivistes que vous ne cessez de renier. (Applaudissements au centre.)

M. Goblet dénonce une fois de plus la prétendue alliance du cabinet avec la droite.

C'est, dit-il, grâce à cette alliance que le gouvernement espère ramener sa majorité sur ces bancs. Allez-vous encore infliger au pays l'humiliation d'une Chambre comme celle-ci et sa devancière. (Applaudissements à l'extrême-gauche ; protestations indignées au centre et à droite.)

Avec un régime pareil, il n'y a plus de grandes pensées. Sans majorité politique, il n'y a pas de gouvernement. Le scrutin de liste seul nous le donnera. L'intérêt suprême du pays finira par mettre fin à cette scandaleuse situation. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Réponse du ministre de l'intérieur

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Je vais répondre à M. Goblet en l'absence du rapporteur, M. Charles Ferry, retenu par un deuil.

M. Goblet vient de développer l'éternelle interpellation contre le gouvernement. La question du scrutin de liste n'est pas une question de principe pour le parti républicain. Des amis de M. Goblet se *sont prononcés contre.* C'est le cabinet Floquet, dont M. Goblet faisait partie, qui a rétabli le scrutin *d'arrondissement.* (Rires et applaudissements.)

M. GOBLET. — Je m'y opposai alors.

M. BARTHOU. — Si le scrutin de liste dégage de grands courants d'opinion, il expose, par contre, le pays à des surprises dangereuses comme en 1885.

M. Goblet a fait le procès de la Chambre actuelle et même de la Chambre future; il oublie que le pays va se prononcer sur des programmes précis. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche).

M. Bourgeois a reconnu lui-même hier à Tours que les élections allaient se faire sans équivoque, avec une clarté exceptionnelle. (Rires et applaudissements au centre.)

En ce qui concerne le reproche des candidatures officielles, le gouvernement n'a pas de plus haut souci que de voir les instituteurs *se tenir en dehors des luttes électorales.* Il a adressé une circulaire aux préfets dans ce sens. (Exclamations et protestations violentes à l'extrême gauche. Applaudissements au centre.)

Les convocations faites par les préfets et dont a parlé M. Goblet, avaient sans doute pour objet de transmettre ces instructions aux instituteurs. (Nouvelles exclamations)

M. CHAUVIN. — Vous avez de l'aplomb.

M. LE MINISTRE. — M. Goblet nous a comparés au 16 mai, à l'Empire. Il y a dix ans, le même reproche était fait ici à propos d'une grève au ministre d'alors ; on lui disait :«Vous avez agi comme un simple Emile Ollivier». L'interpellateur était M. Clémenceau et *le ministre était* M. Goblet lui-même. (Hilarité prolongée et applaudissements au centre et à droite.)

M. Goblet, furieux, s'agite et crie : Ce n'était pas pour une question électorale. (Agitation.)

M. le ministre termine en demandant à la Chambre de repousser le scrutin de liste qui ne présente pas d'avantage et de maintenir le scrutin d'arrondissement qui n'a pas les inconvénients que l'on dit.

La période électorale est ouverte. *Les positions sont* prises par les partis, le pays se prononcera librement sur cette question *comme sur les autres.* (Vifs applaudissements).

L'orateur demande en outre à la Chambre de voter la loi apportant à la carte électorale des modifications qui résultent de la matérialité des faits. (Salve d'applaudissements).

Réplique de M. Goblet

M. Goblet demande à répliquer en quelques mots : il se plaint que dans les ministères on note au crayon rouge ou au crayon bleu les noms des députés suivant les votes qu'ils émettent sur les ordres du jour de confiance. L'orateur reconnaît avec amertume les avantages qu'offre le scrutin d'arrondissement pour les ministères désireux de garder leurs portefeuilles ou pour les députés désireux d'assurer leur réélection. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Déclaration de M. Dansette

M. DANSETTE. — Je ne suis partisan ni du scrutin de liste selon la formule de M. Goblet, ni du scrutin uninominal, tel qu'il est *pratiqué aujourd'hui. Ces deux systèmes* ont un vice fondamental, ce sont des systèmes majoritaires, ils retranchent de toute participation à la vie publique des milliers de citoyens qui ne connaissent de la vie nationale que les charges; ils ne créent que des parlements affaiblis, sans autorité ni prestige. (Très bien, très bien sur quelques bancs à droite).

Une réforme s'impose, c'est la représentation proportionnelle ; partout où elle a été rationnellement organisée, elle a produit les meilleurs *effets, elle a éteint les* passions, amorti le choc des opinions contraires, apaisé les esprits et enlevé aux *minorités* tout prétexte de révolte et d'agitation. (Applaudissements).

Mais elle est incompatible avec le scrutin uninominal, elle ne se comprend qu'avec le scrutin de liste. M. Goblet ayant repoussé par avance cette réforme, mes amis et moi nous aurons le regret de voter contre sa proposition. (Applaudissements sur quelques bancs).

Le passage à la discussion des articles de la proposition de M. Goblet est mis aux voix. Il est repoussé par 355 voix contre 174.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modifiant certaines circonscriptions électorales.

L'urgence est déclarée.

M. du Périer de Larsan développe un amendement aux termes duquel les arrondissements dans lesquels le chiffre des électeurs inscrits *dépassera 27,000,éliront un député* de plus par 27,000 ou fractions de 27,000 électeurs.

Les listes *de recensement* n'offrent pas une garantie suffisante; il faut prendre pour base à la fixation du nombre des députés les listes électorales. Ce n'est pas une raison,parce que le système était celui du gouvernement du 2 décembre, de le repousser.

L'orateur s'attache à en faire ressortir les avantages. Il s'agit de modifier la représentation de cinquante arrondissements.

L'amendement est repoussé.

Divers autres amendements le sont également.

L'article unique du projet est adopté.

M. Ricard (Côte-d'Or) soutient un article additionnel tendant à ajouter les conseillers de préfecture et les juges de paix à la liste de ceux qui ont besoin, d'avoir quitté leurs fonctions depuis six mois, pour être candidats aux élections.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Il s'agit là d'une modification à la loi de 1885 sur l'éligibilité; le gouvernement n'a pas étudié la question.

L'article est mis aux voix.

Après pointage il est repoussé par 269 voix contre 245.

La commission fera un rapoprt qu'elle apportera à la prochaine séance.

LE RÉGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président invite la Chambre à régler son ordre du jour.

M. de Maby demande la fixation à demain du projet instituant la fête nationale de Jeanne d'Arc. (Applaudissements à droite; protestations à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le Gouvernement ne s'y oppose pas, toutefois il laisse la Chambre juge de l'urgence des lois suivantes qu'il propose d'inscrire à l'ordre du jour dans l'ordre que voici : Loi sur les sociétés de secours mutuels, loi sur le traitement des instituteurs, loi sur les warrants agricoles, loi sur les services maritimes postaux, loi sur les caisses régionales agricoles. (Très bien au centre).

M. Salis demande la mise à l'ordre du jour de la loi sur les boissons ; il rappelle sa promesse à M. Méline sur l'insistance de M. de Maby; le Président met aux voix l'urgence sur sa proposition. Elle est repoussée par 307 voix contre 243.

La Chambre inscrit à l'ordre du jour dans cet ordre : 1° La loi sur les sociétés de secours mutuels, 2° la loi sur le traitement des instituteurs.

M. de Maby demande la parole pour un rappel aux réglements. (Exclamations). Il se plaint que le président *ait mis* aux voix l'urgence alors que lui demandait l'inscription à l'ordre du jour du rapport de la commission sur les fêtes de Jeanne d'Arc.

L'extrême gauche fait une obstruction systématique.

M. de Maby s'écrie : Il s'agit d'une question nationale. (Applaudissements à droite). Je proteste contre d'odieuses calomnies. On a dit que les pétitions des femmes de France ont été colportées dans les alcôves par des prêtres. C'est abominable! Je tiens à le proclamer hautement.(Vifs applaudissements à droite; exclamations grossières à l'extrême gauche.)

M. Maby insiste encore mais vainement pour la mise à l'ordre du jour du rapport.

La suite de l'ordre du jour est ainsi réglée : Loi sur les warrants agricoles, loi sur les services maritimes postaux, loi sur les services postaux de la Corse, loi sur la sincérité du vote. M. Richard demande l'inscription de la proposition abrogeant la loi sur les candidatures multiples. La question est réservée.

La séance est levée à 6 heures 45. Demain séance à 3 heures.

Nouvelles du Jour

Arrestation, à Alger, de M. Max Régis, directeur de l' « Anti-Juif ». — L'émotion dans la ville. — Une manifestation antisémite.

Alger, 21 mars. — M. Max Régis, directeur de l'*Anti-Juif*, était convoqué, cette après-midi, à deux heures, chez M. Lecointe, juge d'instruction, pour être confronté avec M. Martin, commissaire aux délégations judicaires, venu de Paris pour témoigner des paroles attribuées à M. Max Régis dans son discours que ce dernier prononça lors du meeting anti-sémite de la salle Chaynes.

A la suite de la *confrontation qui dura une demi-heure*, trois gendarmes entrèrent dans le bureau du juge et trois furent placés à la porte, et, agissant en vertu d'un mandat signé de M. Lecointe, un adjudant de gendarmerie arrêta M. Régis qui, après les formalités d'usage, fut conduit à la prison civile, menottes aux mains, dans une voiture cellulaire.

L'avocat, qui assistait M. Régis, dit qu'on lui a refusé l'autorisation d'accompagner son client en calèche.

Alger, 21 mars. — Au *cours de sa comparution devant* le juge d'instruction, M. Max Régis était assisté de M. Savigni, avocat. Les faits reprochés au directeur de l'*Anti-Juif* sont relatifs au discours qu'il prononça au meeting de la salle Chaynes.

Chaque phrase a été retenue par l'instruction ; l'une d'elle est ainsi conçue : « Ceux qui massacrèrent Cuebat, l'Israélite, qui fut tué lors des derniers troubles d'Alger, et qui pillèrent des centaines de magasins juifs, ne furent *ni des assassins ni des pillards : ils furent des justiciers.*»

M. Max Régis nie avoir prononcé ces paroles qui devraient être attribuées à M. Pradelle, maire de Mustapha. M. Martin fut très formel dans ses affirmations, M. Max Régis ne le fut pas moins dans ses dénégations.

Me Savigni demanda la liberté provisoire de son client, pendant la durée de l'instruction, mais le juge refusa, les ordres du ministre de la justice étant formels.

L'arrestation de M. Max Régis n'était pas prévue ; le public ne l'apprit que par la *Vigie algérienne*, dont les *numéros furent enlevés par une foule avide de connaître* les détails de cette arrestation.

Des mesures d'ordre ont été prises, mais, jusqu'à présent, tout est calme.

Alger, 21 mars. — A la suite de l'arrestation de M. Max Régis, une manifestation s'est produite. Huit cents personnes ont pénétré dans la rue Barizam en criant : « A bas les *juifs !* » frappant de leurs bâtons les portes des magasins juifs et lançant des pierres contre les devantures.

Les troupes mobilisées sont arrivées immédiatement. Elles barrent *actuellement les rues Barizam et Babeloued* et celles qui donnent accès au Palais du gouverneur.

La foule est énorme. Les zouaves et les chasseurs dispersent les manifestants qui réclament à grands cris la mise en liberté de Régis.

Les sièges épiscopaux vacants. — Deux candidats du gouvernement non agréés par le Pape.

Paris, 21 mars. — Du *Figaro* de demain :

« Le Saint-Père n'a accepté définitivement que quatre candidats *sur les six qui lui ont été présentés par le gouvernement* français pour les sièges épiscopaux de Vannes, Soissons, Saint-Claude, Troyes, Evreux et le Mans. Les deux autres candidats ne sont pas refusés, mais ajournés, le Souverain Pontife, déclarant n'avoir pas de renseignements suffisants à leur égard.

» La réponse de Léon XIII, arrivée l'avant-dernière nuit à la nonciature, a été immédiatement portée à la connaissance du Ministre des cultes par le nonce apostolique; de son côté, M. Milhard a cru devoir déclarer à Mgr Clari qu'aucun mouvement épiscopal ne serait soumis à la signature du Président de la République, tant que le Saint-Siège n'aurait pas agréé les six candidats qui lui ont été présentés par le gouvernement.

» Le Nonce a télégraphié au Saint-Père cette réponse du ministre des cultes.

» Les choses en sont là. Si le Pape, comme cela est probable, ne cède pas, il n'y aura d'autres évêques français préconisés, dans le consistoire du 24, que le nouvel évêque de la Martinique, Mgr Tanoux, et le mouvement sera renvoyé aux calendes électorales. »

D'après le *Soleil*, cinq candidatures épiscopales auraient été agréées par le Saint-Père, ce sont celles de MM. les abbés Meunier, Bonfils, de Pélacot, Legros et de Vannecourt.

M. l'abbé Bonfils, curé de St-Roch, à Paris, serait nommé au Mans; M. de Pélacot, vicaire général du Puy, *est nommé au siège de Troyes*; M. Meunier, vicaire général d'Avignon, archi-diacre de St-Anne, serait nommé évêque d'Evreux.

Les deux derniers évêchés seraient pour M. Legros, archi-diacre de Saint-Dié, et pour M. de Vannecourt, vicaire général d'Arras.

Le *Soleil* n'indique pas les sièges qu'occuperont ces deux derniers prélats.

Les nouveaux cardinaux français à Rome

Rome, 21 mars. — L'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. Poubelle, a donné hier soir un grand dîner *officiel en l'honneur des trois cardinaux français*, les archevêques de Lyon, de Rennes et de Rouen, qui *sont venus recevoir le chapeau au consistoire du 24.*

Demain, mardi, Leurs Eminences recevront dans les salons de l'ambassade de France.

Rome, 21 mars. — Vendredi, le cardinal Coullié prendra possession du titre de l'Eglise de la Trinité du Mont; samedi, le cardinal Sourrieu, prendra celui de Saint-Clément, et dimanche le cardinal Labourée, prendra celui de Sainte-Françoise-Romaine. En cette circonstance, les trois cardinaux prononceront des discours. Mgr Sueur, *archevêque d'Avignon, est arrivé aujourd'hui.*

Un affreux malheur au tir militaire de Laval. — Un soldat tué accidentellement par un de ses camarades.

Laval, 21 mars. — Cette après-midi, *vers trois heures*, pendant les exercices préparatoires de tir, le soldat L... a chargé, par mégarde, son fusil avec une cartouche à balle et a tiré sur un de ses camarades. La balle est entrée dans l'œil et a traversé la crâne. La mort a été instantanée.

Un terrible accident sur la Loire. — Une embarcation qui chavire — Un soldat et un employé d'octroi noyés.

Orléans, 21 mars. — Un déplorable accident s'est produit hier soir en Loire. Le fils d'un propriétaire d'un bateau-lavoir avait pris, avec lui, dans une barque,pour une promenade, deux amis, un soldat du 30e d'artillerie et un employé d'octroi, lorsque, tout à coup, en plein courant, par suite de fausses manœuvres, l'embarcation *chavira.*

Tous trois disparurent dans le fleuve; seul le propriétaire de la barque réussit, après des efforts inouïs, à se sauver. Des recherches sont faites pour retrouver les cadavres de ses amis.

Un navire du port de Marseille considéré comme perdu, corps et biens

Marseille, 21 mars. — Il est à peu près certain que le steamer *Lydies*, de notre ville, est perdu corps et biens. On doit considérer comme impossible la relâche du bateau sur un point quelconque de la côte.Des nouvelles seraient déjà parvenues à Marseille.

Le *Balkan*, du port de Marseille, a rencontré le *Lydies* en pleine tempête, après son départ de Constantinople; le navire paraissait se comporter assez bien; mais, étant donnée la nature de la carhaison, qui était très importante, on est porté à croire que, pris sur le flanc, par la mer démontée, le *Lydies* a coulé à fond.

Il y avait à bord trente-quatre personnes ; les familles se rendent, chaque jour, au siège de la Compagnie où, faute de nouvelles, on ne peut calmer leurs angoisses.

Un grave accident aérostatique à Berlin — Nombreux blessés

Berlin, 21 mars. — Un grave accident s'est produit au champ des manœuvres de Tépelhof, près de la caserne de la section aérostatique. Un fort coup de vent a enlevé un ballon libre et un ballon captif. Les hommes qui le retenaient furent enlevés à une certaine hauteur, et se firent, en tombant, de graves blessures.

Le ballon captif a bousculé la voiture à laquelle il était attaché ; celle-ci, traînée sur un long parcours, brisait arbres et fils télégraphiques, et, finalement, elle a été précipitée sur un tramway, blessant plusieurs voyageurs.

Un prêtre assassiné par des soldats turcs

Paris, 21 mars. — L'*Agence Havas* communique la note officieuse suivante :

« Dès qu'il a été avisé de l'assassinat de M. l'abbé d'Alézio, le curé catholique de Volo, le gouvernement français s'est préoccupé des mesures à prendre, et des instructions ont été immédiatement envoyées à Athènes et à Constantinople. »

Athènes, 21 mars. — Sur l'ordre de M. Bourrée, ministre de France, le *Faucon* ramènera, à Athènes, le corps du curé catholique d'Alézio. Si la panique, qui s'est emparée des chrétiens, à la suite de ce crime, persistait, un deuxième cuirassé de l'escadre française à la Sude serait immédiatement envoyé à Volo.

Dans les cercles diplomatiques, on estime que ce crime aura pour conséquence d'évacuer immédiatement la Thessalie et l'installation du prince Georges comme gouverneur de la Crète.

Le prince Georges

Londres, 21 mars.— On mande de Berlin au *Standard* que le prince Georges de Grèce va se rendre à St-Pétersbourg, puis probablement à Londres, puis à *Paris*. Le prince Georges recevrait le titre de *Prince de Crète*, sans être appelé altesse royale. Son poste ne serait pas héréditaire, de sorte qu'il n'aurait pas besoin de faire renonciation au trône de Grèce.

Ce qui se passe en Chine

Londres, 21 mars. — Une note, communiquée par la légation de Chine, dit que, contrairement à la nouvelle publiée dans les journaux, le gouverneur du Yunnan et les vices-roi de Hude et de Nanking jouissent de la confiance la plus complète de leurs gouvernements et qu'ils ne sont pas ligues pour administrer la vallée de Yang-Tsé-Tiang sans tenir compte des ordres de l'empereur.

La Russie en Chine

Pékin, 21 mars. — On apprend de Port-Arthur, que les Russes ont de grands navires de guerre à l'entrée du port et un contre-torpilleur dans le port. Ils ont accumulé *11.000 tonnes* de charbon. Ils ont construit deux vastes enclos en planches près du bassin et ont établi des buts de tir où ils exercent leurs hommes. L'amiral a inspecté les camps et les forts.

La sécurité des voyageurs

Paris, 21 mars. — Parmi les amendements au budget déposés au Sénat nous relevons celui des docteurs Rolland, Cornil, Bourgeat, Pozzi et Léon Labbe tendant à augmenter de 6,000 fr. le credit du chapitre 18 (travaux publics) en vue de permettre au ministre des travaux publics d'assurer le service de l'inspection des boîtes et appareils de secours dans les gares de chemins de fer et les trains de voyageurs.

La taxe sur les vélocipèdes

Paris, 21 mars. — On sait que la commission des Finances du Sénat a rétabli à 10 francs la taxe sur les vélocipèdes que la Chambre avait réduite à six francs. Nous apprenons que les honorables sénateurs de droite, MM. Paul Leroux, de Provost de Launay et de Lamarzelle ont déposé un amendement tendant à rétablir le chiffre réduit voté par la Chambre.

Une médaille d'honneur à Zola

Un comité s'est formé il y a plusieurs jours pour décerner à M. Emile Zola une médaille d'honneur en raison de son attitude dans l'affaire *Dreyfus*. Une souscription a été organisée dans ce but.

Le *Siècle* publie ce matin *la première liste de souscription*; elle s'élève à la somme de 1.273 fr.

Le mariage du bourreau futur

On a relevé hier parmi les publications de mariages affichées à la mairie du XVIe arrondissement, celle de M. Anatole-Joseph-François Deibler, rentier, demeurant rue de Billancourt, et de Mlle Rosalie Rogie, sans profession, demeurant avenue de Versailles Le fiancé est le premier aide de son père et lui succédera probablement comme bourreau.

Mort du duc de Talleyrand

Paris, 21 mars. — On télégraphie de Berlin que le duc Napoléon-Louis de Talleyrand-Périgord vient de mourir à Berlin à l'âge de 87 ans.

Il était fils du général Alexandre de Talleyrand-Périgord,duc de Dino et petit fils du célèbre évêque d'Autun. Né à Paris en 1811, il avait épousé en premières noces la fille du duc Anne de Montmorency, et en secondes noces la fille du maréchal-comte de Castellane, veuve du comte de Hatzfeld, ancien ministre de Prusse à Paris.

De son premier mariage il eut deux fils, Boson, prince de Sagan, et Adalbert, duc de Montmorency; du second, il eut une fille, mariée au prince héréditaire de Wurtemberg.

Les titres de duc de Talleyrand et de Valençay (Indre), avec le magnifique château et le domaine de Valençay, *ainsi que l'apanage du duché de Sagan* (Silésie prussienne), reviennent à son fils aîné le prince de Sagan qui est, on le sait, gravement malade. Le fils aîné de ce dernier, le comte Elie, devient prince de Sagan.

Un faux mystérieux

Les *Petites affiches*, qui sont chargées des publications officielles, inséraient le 17 mars une note aux termes de laquelle le prince Philippe de Saxe-Cobourg Gotha prévenait le public qu'il ne se considérait pas comme responsable des dettes que pourrait contracter son épouse née princesse Louise de Belgique.

L'ambassade d'Autriche-Hongrie vient d'adresser aux journaux une note les priant de démentir comme absolument inexact l'avis publié aux *Petites affiches.*

D'autre part, la direction des *Petites Affiches* se déclare surprise de ce démenti de l'ambassade. Elle a, dit-elle, toutes sortes de raisons de croire à l'authenticité de l'origine de l'avis publié par les *Petites Affiches*, mais elle se refuse,en se retranchant derrière le secret professionnel, de donner de plus amples explications.

Bruit d'une double évasion des Iles du Salut

Paris, 21 mars. — On mande de Londres au *Temps* :

« Un individu très connu dans les milieux anarchistes de Londres, le sieur M..., prétend avoir reçu de la Guyane hollandaise, une lettre de l'anarchiste Pini, lui annonçant son évasion des Iles du Salut, avec le cambrioleur Chericotti, condamné à huit ans de travaux forcés lors du procès des Trente et cinq autres forçats. Cette lettre de Pini aurait été montrée à un certain nombre de compagnons de Londres qui en attestent l'authenticité.»

Au ministère des colonies,où notre confrère a demandé confirmation de ces faits, on lui a répondu n'avoir reçu aucune nouvelle sensationnelle.

A l'Elysée

Paris, 21 mars. — Le Président de la République a reçu ce matin les généraux Brugère, Hardschmidt, Berruyer, de Luxer, de la Croix, l'évêque auxiliaire de Verdun, qui lui a offert un exemplaire de son ouvrage *Jeanne d'Arc*, le procureur général d'Agen, le marquis de Dargentane, vice-président de la Société hippique, qui est venu informer le Président de l'ouverture du concours et l'inviter à assister à l'une des réunions.

Une leçon de patriotisme

On sait, dit le *Gaulois*, qu'un comité s'était formé pour ériger, à Saint-Quentin, un monument à la mémoire des trois instituteurs de l'Aisne, Jules Debardeaux, Louis Poulette et Jules Leroy, fusillés par les Prussiens en 1870.

Le monument, commandé au statuaire Jean Carlus, *vient d'être terminé*, et c'est une œuvre de vraiment belle allure.

Debardeaux et Poulette, étroitement garrottés, regardent leurs bourreaux avec dédain; Leroy, d'un geste, semble protester contre l'infamie.

Un groupe d'enfants est au pied, et ces enfants se découvrent devant leurs maîtres.

Et, ainsi, les trois instituteurs semblent encore, par l'exemple de leur mort glorieuse, leur donner une dernière leçon de patriotisme.

Un grave accident au 20e escadron du train

Versailles, 21 mars. — Un brigadier du 20e escadron du train conduisait ce matin une voiture d'ambulance,quand tout-à-coup le cheval s'emballa et vint buter contre une borne, se défonçant le poitrail.

Quant au cavalier Durand, il fut projeté sur le sol et se fractura le crâne. Transporté à l'hôpital, il y expira en arrivant Il était âgé de 20 ans et engagé depuis novembre 1897.

Une collision de trains en Angleterre — Trois morts, trente blessés

Londres, 21 mars. — Une collision due à un brouillard épais s'est produite, ce matin, vers neuf heures, sur le South Eastern Railway entre deux trains de voyageurs à New-Cross. Trois personnes ont été tuées ; une trentaine ont été blessées, dont six grièvement.

Un attentat sacrilège

Koursk (Russie), 21 mars. — La nuit dernière, au couvent de l'Apparition de la Sainte-Vierge, a eu lieu une forte explosion produite par une matière détonante posée par un malfaiteur inconnu, sous le tabernacle de l'image miraculeuse de l'apparition de la Sainte-Vierge.

Le tabernacle en fonte, les degrés de l'autel, les candélabres, les portes et les vitres *ont été brisés et une crevasse* s'est ouverte dans le mur.

On suppose que l'engin était muni d'un mécanisme d'horlogerie.

La sainte image est heureusement restée intacte.

Explosion dans une mine en Australie — Nombreuses victimes

Sydney, 21 mars. — Une explosion s'est produite aujourd'hui dans une mine de charbon près de Newcastle. Quatorze hommes ont été ensevelis.On craint que d'autres n'aient été étouffés.

TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES ET LITHOGRAPHIQUES
pour le Commerce et l'Industrie
MAISON FONDÉE EN 1835
Imprimerie REBOUX
71 Grande-Rue 71
ROUBAIX

Chronique Locale
ROUBAIX

La revue d'appel et le conseil de révision. — C'est lundi qu'ont eu lieu la revue d'appel des hommes des services auxiliaires des trois cantons de Roubaix et les opérations du conseil de révision pour le canton Est.

A midi et demi, M. Adolphe Desobry, adjoint au maire, s'est rendu à la gare où il a reçu les autorités civiles et militaires. Après les compliments d'usage, tous sont montés en landau et sont arrivés sur la Grande-Place où les gendarmes, sous les ordres de M. Guyon, maréchal-des-logis-chef, avaient fait ranger par classes les hommes qui devaient prendre part à la revue d'appel, savoir les hommes des services auxiliaires des classes 1877, 1882, 1887, 1891 et 1895 des trois cantons de Roubaix, y compris Wattrelos, Croix et Wasquehal.

La revue a été passée par M. le général Sousselier, gouverneur adjoint de la place de Lille.

A une heure et demie ont commencé les opérations du conseil de révision du canton *Nord Est*, comprenant une partie de Wattrelos.

Le bureau était présidé par M. Letailleur, secrétaire général de la préfecture, assisté de M. le général Sousselier, de MM. Ricard, conseiller de préfecture, Tribourdeau, conseiller général, Engrand, conseiller d'arrondissement, Risset, intendant militaire, le lieutenant-colonel Maréchal, commandant du bureau de recrutement, Sacreste, médecin-major de 1e classe, Deschamps, médecin-major, de 2e classe, Charrier, chef de division à la préfecture, Henri Pollet, maire de Wattrelos, Julien Coutelier, adjoint au maire de Roubaix, Barroyer, commissaire central, et Poilvez, lieutenant de gendarmerie.

Six cent vingt jeunes gens, y compris les ajournés des classes 1895-96, ont été examinés.

A quatre heures a eu lieu une suspension de séance de dix minutes. Les opérations ont ensuite été reprises et ont pris fin vers cinq heures et demie. Les membres du conseil de révision se sont alors rendus chez M. Eugène Motte, conseiller général, puis ils ont pris le train pour Lille.

Pendant toute l'après-midi, une grande animation n'a cessé de régner sur la Grande-Place et dans les rues avoisinantes, où les conscrits ont fait entendre les refrains de circonstance.

Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens. — M. le Préfet du Nord vient d'aviser le conseil d'administration de cette société de retraite qu'il serait versé dans sa caisse une somme de 604 fr. 70, sur le budget départemental. Ce sera un précieux appoint à l'actif de la société qui est déjà si prospère.

A l' « Union des Patriotes ». — Nous avions reçu lundi une note de l'*Union des Patriotes* avec prière de la publier. Comme la lettre n'avait aucun caractère d'authenticité, nous n'avons pu la publier immédiatement; nous la donnons aujourd'hui, après nous être assuré qu'elle émane bien de l'*Union des Patriotes* :

« Dans un but facile à comprendre des personnes mal intentionnées répandent en ville le bruit que l'*Union des Patriotes* a l'intention de fonder une coopérative pour la vente des denrées alimentaires.

» Ces bruits sont faux ! L'*Union des Patriotes* ne fera jamais concurrence au petit commerce.

» L'*Union des Patriotes* a purement et simplement l'intention de gérer elle-même son local, et à cet effet elle offre à tous les *Patriotes 400* actions de 25 francs afin de former un capital actions qui lui permette de recueillir elle-même les bénéfices qui seront faits sur les consommations du Cercle.

» Les adhésions sont reçues par correspondance tous les jours au siège de la Société, 20, rue Nain.

» Pour les personnes qui voudraient immédiatement faire un versement, le trésorier se tiendra à leur disposition les dimanches de 11 heures à 1 heure et les mercredi et vendredi de 7 heures à 9 heures du soir.

» *La Commission de l'Union des Patriotes.*»

La station de carême à Saint Martin. — Le R. P. Joseph, dans sa conférence de lundi soir, a continué à traiter le sujet dont il avait déjà parlé dimanche, la charité. Il a montré les mystérieuses et ineffables relations que cette sublime vertu établit entre Dieu et les hommes.

Par elle le Créateur élève sa créature à la noble prérogative d'un amour mutuel. Dieu aime les hommes; il leur en a donné et leur en donne chaque jour des preuves éclatantes. En retour il réclame l'amour des hommes et se *manifeste à eux* sous les aspects les plus susceptibles à provoquer cet amour. A leur état de sensibilité qui a, de nos jours, absorbé en grande partie toutes les autres facultés de leur âme, il présente le cœur adorable de Jésus-Christ. D'autre part, par suite de l'amour que l'homme porte à son Dieu, il se sent attiré à imiter ses divines perfections.

Le prédicateur a développé ses pensées avec chaleur et les a appuyées sur des considérations d'une profonde logique et d'une haute portée.

Un accident place Faidherbe. — Un menuisier, Constantin Santorum, âgé de 62 ans, demeurant place Faidherbe, est tombé, dimanche après-midi, sur un ciseau, dans sa demeure, et s'est fait à la cuisse une plaie *profonde* de 4 centimètres. M. le docteur Lepoutre a donné ses soins au blessé et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Avril nous vient, c'est le printemps, c'est le soleil, c'est aussi le moment de penser aux toilettes nouvelles. La mode cette année nous apporte les tissus légers, les gazes, les mousselines, les étoffes soyeuses, les dentelles, et les ruches légères.

Vous aurez de jolies toilettes, Mesdames; jamais encore les garnitures n'ont été si délicates, si nuageuses, si fragiles. Allez donc voir les nouveautés parisiennes que vend en ce moment, à des prix exceptionnels de bon marché, la maison Delannoy-Carré, Grand'Place, 32, à Roubaix. Tout ce qui compose la toilette féminin y est vendu, comme au début de chaque saison, avec des rabais considérables. Ces rabais portent, non sur les marchandises fin de saison comme le font la plupart des maisons, mais sur les articles de *haute nouveauté.* Cette vente exceptionnelle se fera lundi 21, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 avril. Tout Roubaix voudra voir.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du lundi 21 mars : Hommes et femmes, 335 ; enfants, 305. — Refuge de nuit, 29 lits occupés.

Menus faits. — Plusieurs jeunes gens travestis, rencontrés lundi matin, dans les rues, se sont vu dresser procès verbal.

— Laure Delcourt, journalière, 27 ans, demeurant rue des Fossés, a été emmenée, dimanche après-midi, au poste de police du 3e arrondissement. Elle est inculpée de bris de carreaux de vitre chez M. Alfred Bourgois, boulevard de Colmar.

— De même, Auguste Esturbeaux, coiffeur, 23 ans, rue Franklin, a été arrêté dimanche soir à onze heures, pour bris de vitres chez M. Dujardin, cabaretier, rue du Tilleul.

— Félix Declercq, tisserand, 22 ans, demeurant rue Thècle, et Louis Debuchère, journalier, 28 ans, rue Voltaire, inculpés tous deux d'ivresse manifeste et de bris de carreaux de vitre chez M. Henri Fouvez, cabaretier, rue Saint-Antoine, ont été arrêtés dimanche soir à huit heures.

Croix. — *Une attaque nocturne.* — Dimanche soir, vers dix heures, un vieillard de 60 ans, Ivo Loquet, revenait de Croix à Roubaix après avoir fait sa promenade habituelle. Comme il arrivait à la hauteur de l'estaminet des *Deux-Moulins*, Grande-Rue, il fut soudain accosté par trois individus dont l'un lui dit en le prenant à la gorge « C'est à toi que j'en veux »; et à l'*instant même, sans la* moindre provocation, Loquet, malgré sa force musculaire,fut renversé et criblé de coups de poing et de pied. Les trois individus le laissèrent pour mort et prirent la fuite.

Après avoir reçu, lundi matin, les soins de M. le docteur Harlet, il lui a été prescrit un repos de quinze jours, nécessaire pour sa guérison à condition qu'il ne survienne aucune complication.

Le blessé, qui demeure rue de Lille 184, à Roubaix, est dans un état assez inquiétant ; sa figure portait encore la trace des talons qui l'ont meurtrie et le corps était couvert de contusions.

D'après les renseignements recueillis à cette heure, les trois agresseurs doivent habiter Roubaix ; tout porte à croire que l'enquête menée simultanément par M. le commissaire de Croix et M. le commissaire de la rue des Arts, aboutira.

— *Mordu à l'oreille.* — Une discussion s'étant élevée lundi, vers deux heures et demie, rue de la Pannerie entre deux maçons, l'un d'eux, Florentin Dhondt, demeurant au hameau du Brencq, a été cruellement mordu par le jeune D..., son adversaire. Ce dernier a été arrêté par le garde Ghesquière, et incarcéré en attendant le résultat de l'enquête.

Pour les vacances de Pâques, la fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, à Lille, met en vente un choix considérable de malles, caisses et serviettes pour pensionnaires. La maison se charge des réparations. 29275-14080

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3,30** le kilog. *A ce prix tout le monde peut en manger.* **Rue du Bois, 13**, et dépôts succursales.

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy**. En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après *son effet*. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte : **2 francs**, Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix.26135

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis 3 fr. le cent.— IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à l'ancienne locomotion par les coches et le roulage.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

La réorganisation du corps des Sapeurs-Pompiers. — Conformément à la délibération du Conseil municipal, les membres de la commission spéciale chargée de la réorganisation pour une nouvelle période du *corps des pompiers casernés*, s'est réunie dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire : les officiers et les pompiers avaient été convoqués et ont signé leur nouvel engagement.

L'Union commerciale. — Une réunion du comité de l'Union commerciale de Tourcoing » aura lieu mercredi 23 mars à huit heures un quart au siège de la société, 1, place de l'hôtel de ville.

La représentation d'Athalie à l'Institution du Sacré Cœur. — Nous avions pronostiqué à la représentation d'*Athalie* un succès d'affluence et d'estime. La séance de lundi a justifié nos prévisions.

C'est devant une assistance aussi nombreuse que choisie, que les élèves des classes supérieures de l'Institution du Sacré-Cœur ont interprété le chef-d'œuvre tragique de Racine.

Dans la préface de *Cromwell*, Victor Hugo a porté ce jugement : « Il y a surtout du génie dans cette prodigieuse *Athalie*, si haute et si simplement sublime que le siècle royal ne l'a pu comprendre. »

Nous avons la satisfaction de constater que les Tourquennois du 19e siècle possèdent sur les lettrés du 17e un avantage fort appréciable : la conception du beau.

En effet le public que contenait la vaste salle de la rue du Sergent-Robillot a goûté la représentation du chef-d'œuvre classique et a fait fête aux jeunes interprètes.

Nous croyons superflu de donner ici une analyse d'Athalie dont les principales scènes sont encore présentes à la mémoire de tous.

Nous ne nous attacherons qu'à l'interprétation et nous tenons à le dire : elle a été excellente.

Les acteurs ont donné à leur débit une nuance de mysticisme qui sied bien à l'œuvre qu'ils rendaient.

Le jeu a été sobre à la diction pure, la mise en scène habilement réglée.

Les protagonistes et les personnages secondaires ont rempli consciencieusement leur rôle. Aussi nous tenons à mentionner MM. Amédée Rosoor (Athalie), H. Vermech (Joad), Ch. Playoust (Josabeth), Henry Huard (Abner); Louis Liagre (Joas), J. Lepers, Emile Lehembre, J.-B. Duhamel, Jean Pollet, Paul Leman et Jean Rosoor.

Les applaudissements que ces jeunes gens ont soulevés constituent pour eux tous les plus flatteuses félicitations qui leur étaient *légitimement dues.*

Une part de ces éloges revient à M. l'abbé Dervaux qui a dirigé les répétitions d'*Athalie.*

Nous n'aurions garde d'oublier le cours de chant qui a exécuté, sous la compétente direction de M. Heinrich, les chœurs de Félix Clément.

En somme, séance des plus attrayantes et que nous voudrions voir renouvelées fréquemment. En effet, l'interprétation de ces grandes œuvres tragiques, tout en *stimulant chez l'interprète l'art de la parole*, développe chez l'auteur le sentiment de l'esthétique.

Jeudi prochain, à 4 heures 1/2, une nouvelle représentation d'*Athalie* sera donnée. Nous sommes persuadé que le même succès attend les interprètes de la grande œuvre classique, G. P.

Une singulière cachette.— Découverte d'une pièce de tissu volée. — Lundi matin, M. Froissart, brigadier-chef-magasinier à la gare de Roubaix, demeurant au Blanc-Seau, passant près d'un chariot chargé de briques, remisé à l'entrée du château de Mme Descat, du côté de la rue de l'Ouest, remarqua que la surface du chargement prétentait de singulières irrégularités; il monta sur la voiture, déplaça quelques briques et aperçut un rouleau soigneusement enveloppé d'un papier d'emballage et ficelé; c'était une pièce de tissu gris-ardoise, d'une longueur de 80 mètres, provenant sans aucun doute d'un vol sur un camion allant à la gare.

M. Froissart a fait sa déclaration au poste de police du Blanc-Seau.

Un saut périlleux. — Le domestique d'un marchand de charbon du Blanc-Seau entrait lundi vers huit heures du matin, à la fabrique de M. Leroux-Lamourette avec un tombereau lourdement chargé; en passant devant les fourneaux, le cheval fit un brusque écart et on put craindre que l'attelage allait être précipité dans la cave.

Le conducteur qui se tenait sur le tombereau, voyant le danger, sauta sur le pavé et se fit une grave luxation au pied droit. Il a été reconduit en voiture au Blanc-Seau, où il demeure, après avoir reçu les soins de M. le docteur Vanneufville.

Les épaves de la douane. — Jeudi prochain, 24 mars, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé au bureau de la Marlière, à la vente des marchandises suivantes, provenant de la saisie du 18 mars 1898 :

I. Un cheval hongre, alezanderé, hors d'âge. — II. Un tombereau pesant 300 kilogs. — III. Quatre tonneaux. — IV. Harnais usagés du poids de 20 kilogs.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing, ont remis à leurs collègues de Mouscron Edmond Lemage, âgé de trente ans, né à Grootembege, poursuivi par le Parquet d'Audenarde pour meurtre volontaire. Il sortait de la prison de Douai.

Trois expulsés ont été en même temps escortés jusqu'à la frontière de Mont-à-Leux.

Mouvaux. — *Une conférence sur Jérusalem.* — L'auditoire était nombreux dimanche et lundi, à la conférence donnée par le R. P. Le Bail, sur Jérusalem.

L'érudit religieux a fait le récit du voyage de France en Terre-Sainte. Il s'est particulièrement attaché à la description de Jérusalem. De jolies et intéressantes projections ont présenté aux spectateurs les sites pittoresques de pays décrits.

La conférence du R. P. Le Bail a obtenu un véritable succès.

— *Exploits de cambrioleurs aux Cent-Maisons.*— Dans la soirée de samedi, trois hommes se présentaient chez Mme Durez, dont le mari est employé à la Compagnie du Nord, et qui demeure au n° 83 des Cent-Maisons et lui offraient en vente des allumettes de contrebande. Mme Durez refusa leurs offres.

Alors l'un des rôdeurs demanda, pour lui et ses camarades, du café et une tartine : Mme Durez s'avança pour les chasser ; mais elle fut aussitôt saisie à la gorge, terrassée, et pour étouffer ses cris ; l'un des agresseurs lui mit la main sur la bouche, pendant que les deux autres allaient directement à la chambre à coucher et s'emparaient d'une bourse renfermant une somme de 85 francs qu'on avait cachée entre deux matelas, puis ils prenaient la fuite.

Quand M. Durez rentra de son travail, il trouva sa femme évanouie sur le parquet. Revenue à elle, Mme Durez raconta à son mari la scène que nous venons de *relater.*

Il est indispensable pour la sécurité générale que la police exerce une *surveillance rigoureuse* sur tous ces rôdeurs qui n'ont d'autres moyens d'existence que le vol et les rapines.

Marcq-en-Barœul. — *Un commencement d'incendie.* — Dimanche soir, un incendie qui aurait eu les plus graves conséquences s'il n'avait été reprimé à son début, a éclaté au domicile de M. Donat Montellier, fondeur, rue de la Gare.

Vers six *heures, les dames Clément, qui habitent* une maison voisine, aperçurent de la fumée qui n'échappait par les interstices des fenêtres. Immédiatement elles donnèrent l'alarme. Mais M. Montellier était absent ainsi que toute la famille.

La porte fut foncée et plusieurs personnes,parmi lesquelles trois soldats qui passaient à ce moment,pénétrèrent dans la maison.

Une épaisse fumée se dégageait d'une des salles du rez-de-chaussée. La boiserie qui garnissait cette salle était en feu. Les soldats et un habitant du Pont-de-Marcq jetèrent *force seaux d'eau et bientôt tout danger* avait disparu.

La cause de l'incendie est attribuée à l'échauffement de la boiserie qui se trouvait en contact avec le tuyau d'échappement de fumée du foyer.

Les dégâts sont évalués à 900 francs environ.

— *Un cheval emporté.* — Dimanche après-midi, la monture d'un chasseur à cheval, effrayée par le cornet du tramway, prit le mors aux dents et traversa en une course folle le hameau de l'Entrepôt et la Place de Marcq.

Au dessus de la Place le cheval buta et s'abattit, lançant le cavalier sur le pavé.

Le cheval a été fortement contusionné au côté. Le soldat en a été quitte pour un étourdissement.

Neuville. — *Nouvel exploit des rôdeurs de la Vieille-Motte.*— Un marchand de légumes de Tourcoing, M L..., demeurant rue de Gand, a été assailli dans les mêmes circonstances que le préposé des douanes Gaeger, par trois des jeunes rôdeurs qui font la terreur du quartier.

Ces jeunes gens ont été reconnus et l'un d'eux,nommé Saelens, était déjà soupçonné d'avoir pris une part assez active dans l'agression du douanier.

Le lendemain une transaction avait été proposée et acceptée.

L'affaire aurait sans doute été étouffée, si la gendarmerie n'avait eu indirectement connaissance des faits.

Lundi après-midi, deux gendarmes se sont rendus à Neuville et ont entendu plusieurs témoins.

L'enquête sera continuée aujourd'hui mardi.

Halluin. — Le nouveau lieutenant, M. Bay, a été, samedi soir, à son arrivée à la gare d'Halluin, l'objet d'une manifestation tout particulièrement sympathique.

Il a été reçu dans la salle des visites par M. Joly, lieutenant à Roncq, entouré des préposés et de tous les brigadiers de sa lieutenance.

Etaient également présents : M. Lomont, commissaire de police, et ses agents; M. Martin, maréchal-des-logis, et les gendarmes de la brigade; M le receveur de la gare, M. Bourgeois, receveur des contributions indirectes, etc,

Au moment où deux superbes bouquets lui étaient présentés par le personnel de la douane et de la police, M. Joly lui a adressé le discours suivant :

«Messieurs, le sous-lieutenant Bay, dont je vais ici rapidement silhouetter la carrière, comme simple soldat et comme sous-officier, peut être classé parmi ceux qui, d'instinct, ont été poussés vers l'administration des douanes.

»Fils de douanier,après avoir accompli son service militaire, il entra dans le service actif comme préposé. Sa conduite, son intelligence et son énergie le mirent de suite en relief et en firent promptement un de ces sous-officiers d'élite que l'on est heureux d'avoir sous ses ordres et que l'on quitte à regret.

» Dès qu'il fut brigadier, Bay, qui n'avait reçu dans son jeune âge qu'une instruction très sommaire, son père n'étant pas riche, se mit au travail avec ténacité. Lorsqu'il avait consacré à son service tout ce qu'il pouvait lui donner, au lieu de se reposer, il se jetait sur ses livres, les dévorait; et, soutenu par sa volonté de fer, s'instruisait.

» Ce dur labeur, messieurs, fut couronné de succès, car lorsqu'il affronta il y a quelques jours seulement, presque en hésitant, l'examen pour la sous-lieutenance, vous avez vu qu'il avait obtenu le n° 6 sur 64 candidats.

» Aujourd'hui, le voilà promu officier à Jobourg-Manche. D'une nature franche, ferme et bienveillante à la fois, le sous-lieutenant Bay, messieurs, est un de ces hommes que l'on rencontre toujours avec plaisir, dont la fréquentation est agréable, et pour lesquels rendre un service est plus qu'un plaisir, je dirai même presque un bonheur.

» Simple et sans pose il s'est mis, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, en vedette par son seul mérite, qui lui a attiré autant de sympathies que son aménité lui a créé d'amis, et ce *n'est pas peu dire.*

« Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, de vous remercier d'avoir bien voulu vous associer à nous pour venir féliciter notre ami Bay.

» Votre empressement le touche, je le vois; c'est le cœur serré, qu'il quittera ce noyau de fonctionnaires si unis et ces amis si sincères que l'on rencontre à Halluin, pour aller là bas sur cette terre normande où nous le suivons toujours et où nous lui souhaitons ainsi qu'à sa fidèle compagne et à sa petite fille, bonheur et santé ! »

M. Bay très ému, a remercié chaleureusement les personnes qui étaient venues lui donner un témoignage de sympathie, puis le nouveau promu a été reconduit à la caserne de douane escorté d'une foule sympathique ; ensuite a eu lieu au café Deltour une brillante réception, où n'a cessé de régner la *plus franche gaieté*, jusqu'à une heure avancée de la soirée.

— *Un commencement d'incendie.* — Samedi dans la soirée, le feu s'est déclaré, par suite d'échauffement, dans l'un des séchoirs de l'établissement de M. Gratry : grâce au système complet d'extincteurs installé dans cette importante fabrique, il n'a pas été nécessaire de faire appel aux pompiers ; en quelques minutes,les ouvriers se sont rendus facilement maîtres de ce commencement d'incendie.

Le séchoir était rempli d'écheveaux de fils « sur perches » et les flammes s'étaient étendues avec rapidité ; les pertes, couvertes par les assurances, ont été évaluées à 4,000 francs.

— *Mésaventure d'un prestidigitateur.* — Un prestidigitateur d'origine belge, François André, âgé de 36 ans, né à Virton (Luxembourg), qui avait été expulsé depuis plusieurs années du territoire français, s'était cru oublié, et dimanche après-midi, après s'être arrêté à Menin, il avait passé la frontière pour exercer son art à Halluin. *Malheureusement pour lui, le garde Canard* qui possède un flair tout particulier en ce qui concerne les expulsés, le reconnut au passage et l'arrêta.

Il a été mis lundi à la disposition du procureur de la République.

Le Brouteux se recommande pour les ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION: livres, chapelets, images, objets de piété. IMPRIMERIE WATTEEUW, *39, rue Saint-Jacques, Tourcoing.* 32045

LILLE

Une bagarre rue du Marché-aux-Bêtes. — *Deux rédacteurs de la « Croix » frappés.— Le récit de la « Croix ».* — Nous avons dit qu'aucun incident notable n'a marqué le parcours des chars dimanche à Lille; néanmoins, une bagarre grave a éclaté dans la soirée, rue du Marché-aux-Bêtes.

Voici le récit qu'en donne la *Croix*, dont deux collaborateurs ont été frappés et blessés au cours de la bagarre :

« Donc c'est fini : on ne peut plus s'amuser paisiblement à Lille. Il faut que les socialistes fourrent la politique partout et jettent dans le concert des réjouissances populaires la note discordante et hurlante de leurs manifestations charlatanesques.

» Si encore ces trouble-fête n'étaient que grotesques et encombrants !

» Mais ils déploient dans leurs ridicules mascarades les mœurs sauvages de communards en rupture de bagne.

» Nos lecteurs en verront plus loin la preuve dans le récit de l'odieuse et brutale agression dont deux de nos collaborateurs ont été victimes dans l'accomplissement de leur devoir professionnel.

» Sans provocation aucune de leur part, ils ont été assaillis, bousculés, traqués, frappés brutalement par une bande de lâches faisant partie du cortège socialiste et portant le costume de forçats — costume très approprié aux mœurs de ces sauvages.

» Voici exactement le récit des faits tels qu'ils se sont passés :

» Vers six heures et demie, le cortège socialiste arrivait rue du Marché-aux-Bêtes, où avait lieu une halte, et les figurants se répandaient dans tous les estaminets du voisinage.

» Quelques instants plus tard, un individu s'approchait du groupe de jeunes gens qui devisaient tranquillement et, en émettant des réflexions à propos du cortège,essayait d'amener un incident.

» Un des jeunes gens, qui connaissait les opinions socialistes avancées de l'individu, le pria de laisser ses amis tranquilles.

» Une discussion s'engagea. Les jeunes gens furent traités de « mangeurs d'hosties » et autres aménités du même genre. Tout à coup, un socialiste poussa ce cri : mêlée générale ! Ce fut le signal d'une abominable scène.

» De tous les côtés arrivent des socialistes costumés en rouge ou non, et à environ deux cents, ils se jettent sur cinq ou six passants qui ne leur avaient rien dit

» Deux de nos collaborateurs, MM. Georges et Paul Cieren, se trouvaient à cet endroit pour accomplir leur service. Tous deux s'étaient même abstenus de prendre part à la discussion, s'étaient même écartés du groupe où l'on discutait.

» Tout à coup, M. Paul Cieren, qui, nous le répétons, n'a proféré aucune parole ni fait aucun geste, est entouré par une vingtaine de socialistes qui le frappent.

» Son frère, M. Georges Cieren, se trouvait un peu plus loin.

» Comme on le comprend aisément, il se porte à son secours et écarte un des individus, ce qui permet à M. Paul Cieren de se retirer non sans recevoir au passage des coups de pied et de poing des socialistes, dont cinq ou six veulent l'empêcher de passer au coin des rues de la Halle et Saint-André.

» Heureusement, notre collaborateur parvint à se réfugier dans une maison de la rue Saint-André, dont la serrure est assez solide pour résister aux efforts de ceux qui le poursuivent. Il a des contusions sur tout le corps; on lui a volé son chapeau et sa canne.

« Pendant ce temps, M. Georges Cieren, qui, encore une fois, ne s'était livré à la moindre provocation, était assailli par vingt ou trente énergumènes. Il voulut se réfugier dans le couloir de la maison de M. Herbaut, rue de la Halle, 7, mais deux ou trois individus, dont un porteur d'une trompette et revêtu du costume officiel du groupe, l'y suivirent et l'y frappèrent. M. et Mme Herbaut s'interposèrent et réussirent à faire sortir de chez eux les sauvages agresseurs, puis avec une amabilité dont nous ne saurions trop les remercier, ces braves gens portèrent secours à M. G. Cieren.

» Notre ami avait la figure pleine de sang. Il porte à l'arcade sourcillière gauche une assez forte blessure causée par la trompette avec laquelle un des socialistes l'a frappé.

» Il a fallu que notre collaborateur attendit un certain temps avant de pouvoir sortir de la maison où il s'était réfugié et il a dû se faire protéger par deux agents pour se rendre au commissariat du 2e arrondissement, où il a porté plainte. Ajoutons qu'il a reçu des soins à la pharmacie Courtin et chez M. le docteur Laurent.»

Concerts & Spectacles

La tournée Vast.—Représentation de «Catherine» à l'Hippodrome. — C'est en présence d'une belle salle que les artistes de la tournée Vast ont représenté, lundi soir, la pièce nouvelle de M. Henri Lavedan, *Catherine.*

Avec *Cyrano de Bergerac*, l'éclatant succès de M. Edmond Rostand, cette œuvre marque une évolution vers la régénération du théâtre que déjà depuis longtemps désirent les esprits élevés désolés de voir le public perdre la notion de l'honneur, de la dignité et du beau au milieu des miasmes délétère des malpropretés qu'on lui sert sur la scène.

M. Henri de Lavedan qu'on ne croyait pas qualifié pour donner le signal de cette évolution et que ses œuvres précédentes *Le Prince d'Aurec* et *Viveurs* avaient classé parmi les ironistes incapables de faire vibrer les *fibres généreuses et tendres* du cœur humain. est entré résolument dans le mouvement avec sa pièce *Catherine*, qui a été representée pour la première fois à la Comédie française le 24 janvier dernier, sans s'inquiéter si son nouveau procédé serait traité de vieux jeu. Le succès lui a donné raison et l'engagera sans doute à persévérer dans cette voie où il est à souhaiter que les auteurs le suivent.

Sa pièce réhabilite deux grands principes primordiaux de la société, qui sont malheureusement bien oubliés de nos jours et que le théâtre a contribué beaucoup à ridiculiser : *l'affection et l'estime mutuelles dans le choix* des alliances et la fidélité conjugale. Pour rappeler des vérités qui sont aussi anciennes que le monde, son action n'en est pas moins très intéressante et même captivante. Elle est d'ailleurs présentée avec esprit et appuyée sur des considérations d'une grande justesse et finement exprimées. L'impression que le public en éprouve est salutaire et réconfortante.

Le public qui a assisté à la representation de lundi a été unanime à le constater. L'interprétation a contribué aussi largement à provoquer la satisfaction qu'il a éprouvée. Mmes Desclos, Ninove, Guyon et Freval, ainsi que MM. Segond, Fontaine, Marchand et Duchenois,ont donné à leurs personnages le vrai caractère qui leur convenait et se sont parfaitement identifiés à l'action. Les rôles secondaires étaient également bien tenus.

Les spectateurs, par leurs applaudissements et leurs rappels et surtout par leur attention silencieuse et parfois haletante, ont manifesté l'intérêt palpitant que l'action et les interprètes lui inspiraient.

La direction du théâtre de Gand vient d'être dévolue à *M. Martini, qui*, nos lecteurs se le rappellent, a déjà rempli ces fonctions pendant deux ans avant M. de la Fuente.

— Nous apprenons avec plaisir que les artistes qui doivent interpréter *Faust* jeudi prochain, pour les adieux de la troupe, ne prendront pas part aux représentations qui auront lieu la veille et l'avant-veille à Gand, afin d'être *bien reposés et d'être* en parfaite possession de toutes leurs ressources vocales.

Jubé-Hertogh. — Vente et location de musique. Pianos et instruments divers des meilleurs facteurs. Publications littéraires d'actualité. *Cyrano de Bergerac*, l'intéressante comédie d'Edmond Rostand, le grand succès de la Porte-Saint-Martin.

La tombola de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'école de la rue des Arts. — Quelques erreurs s'étant glissées dans la liste des numéros gagnants que nous avons donnée hier, nous publions ci dessous une liste rectifiée :

9553, 14870, 6595, 10089, 536, 9130, 8168, 8325, 3743, 6882, 5914, 9733, 16399 927[illegible], 4548, 6824, 4450, 7921, 14799, 2828, 1198, 14871, 395, 2472, 16453, [illegible]27, 11474, 8417, 1932, 13284, 4003, 13449, 1844, 8151, 13212, 842, 10555, 1[illegible]742, 15536, 4206, 16279, 9590, 6365, 1607, 14462, 1827, 14616, 1529, 644, 3002, 12730, 216, 5598, 7487, 15899, 12250, 12029, 10918, 6823, 11675, 9780, 2333, 15336, 10456, 8997, 12450, 077, 11224, 11842, 5499, 2675, 15471, 15727, 9362, 5899, 12159, 733, 0645, 3310, 7153, 102[illegible]6, 14122, 15739, 5324, 12343, 9884, 15405, 7595, 11516, 5926, 16017, 12394, 9116, 9723, 2052, 2298, 16404, 12675, 9060, 6394, 8313, 15577, 11635, 3255, 9197, 6320, 10444, 13900, 11540, 4282, 7169, 15143, 1813, 16495, 1080.

Une soirée récréative au Cercle Saint-Louis, rue Descartes. — Charmante fête de famille, que celle qui a eu lieu lundi soir, à la maison Saint-Louis, rue Descartes, devant un nombreux auditoire. Le programme comportait un drame en trois actes : *Le Saltimbanque*, et une comédie en deux actes : *Le Transformisme ou l'Oncle Dindonneau.*